

PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois du 15 mai 2018 tenue le mardi 29 mai 2018, à 19 h, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de monsieur Gaétan Gilbert.

À laquelle sont présents :

M. Gaétan Gilbert, président
M. Martin Côté, commissaire
M^{me} Guylaine Filion, commissaire
M^{me} Nancy Girard, commissaire
M^{me} Sylvie Hébert, commissaire
M^{me} Cindy Picard, commissaire
M^{me} Ruth Tremblay, commissaire
M^{me} Annie Chabot, commissaire, représentante des parents du primaire
M^{me} Nathalie-Ann Pelchat, commissaire, représentante des parents du secondaire

Sont également présents :

M^{me} Johanne Fournier, directrice générale
M. Alain Guillemette, directeur général adjoint et directeur, Service des ressources financières et informatiques
M^{me} Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement

Sont absents :

M^{me} Sylvie Gilbert Boucher, commissaire
M. Steve Paquet, commissaire
M^{me} Janik St-Pierre, vice-présidente
M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

Le président souhaite la bienvenue à tous et, les commissaires présents formant quorum, il déclare la reprise de la séance.

CC-149-17-18

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

COMMENTAIRE

Question du public.

Aucune question n'est adressée au conseil.

CC-150-17-18

Huis clos.

CONSIDÉRANT le caractère nominatif et confidentiel des discussions.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19 h 03.

CC-151-17-18

Retour aux délibérations publiques.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sylvie Hébert,

QUE le conseil des commissaires reprenne les délibérations publiques.

Adoptée à l'unanimité

Il est 21 h 08.

CC-152-17-18

Dossier relations de travail - Non-renouvellement au 30 juin 2018.

CONSIDÉRANT les motifs et les faits invoqués à titre indicatif et non limitativement dans l'avis transmis à l'enseignante dont le nom figure aux archives du Secrétariat général sous le numéro de matricule 3121 l'avisant de l'intention de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois de procéder à son non-renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'une copie de l'avis a été transmis au Syndicat de l'enseignement de l'Ungava et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEUAT);

CONSIDÉRANT les différentes lacunes et problématiques survenues dans le cadre de la prestation de travail de la personne concernée;

CONSIDÉRANT les représentations faites par la personne concernée et les représentants du SEUAT;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire considère que la personne concernée rencontre de graves lacunes au niveau de ses compétences professionnelles.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE la personne dont le nom figure aux archives du Secrétariat général sous le numéro matricule 3121 soit non renouvelée à compter de l'année scolaire 2018-2019, et ce, pour cause d'incapacité, de négligence à remplir ses devoirs et du non-respect des attentes significatives;

QUE la Direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir les avis requis à cette fin.

Le vote est demandé sur la proposition.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Adoptée à l'unanimité

CC-153-17-18

Modification - Plan
d'effectifs du personnel de
soutien 2018-2019.

CONSIDÉRANT la résolution CC-139-17-18 adoptée au conseil des commissaires le 15 mai 2018;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2017-2018 pour le Centre de formation professionnelle Val-d'Or, pour les secteurs des services de garde de l'école Saint-Isidore et de l'école Saint-Philippe.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

QUE les postes ci-dessous soient ouverts :

Corps d'emploi	Lieu de travail (Établissement / Service)	Heures
Technicien(ne) en administration	Centre de formation professionnelle Val-d'Or	35 heures
Technicien(ne) en service de garde	École Saint-Isidore	17 heures
Technicien(ne) en service de garde	École Saint-Philippe	17 heures

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Champ 21.

Madame Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines, indique qu'aucun enseignant ne sera versé au champ 21.

CC-154-17-18

Structure administrative du
personnel d'encadrement
2018-2019.

CONSIDÉRANT les articles 133 et 134 du Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal stipulant que la commission scolaire établit et adopte par résolution sa structure administrative du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement présentée par la directrice générale pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT que cette structure vise à maintenir des services de qualité afin de respecter nos obligations et favoriser la réussite des élèves.

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été menées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Cindy Picard,

QUE la Commission scolaire adopte la structure administrative 2018-2019 concernant le personnel d'encadrement tel qu'elle a été présentée par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

CC-155-17-18

Reddition de comptes en
matière de gestion
contractuelle - Déclaration
du dirigeant de l'organisme

CONSIDÉRANT la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics autorisé par le Conseil du trésor à laquelle est soumise la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette Directive, le dirigeant de l'organisme doit signer et transmettre au Conseil du trésor une déclaration pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les contrats des organismes publics identifie le conseil des commissaires comme étant le dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT la déclaration de la direction du Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement à l'effet qu'il a, au meilleur de sa connaissance, transmis les fiches d'autorisation du dirigeant et publié dans le système électronique d'appel d'offres toutes les informations nécessaires conformément aux obligations de la Loi sur les contrats des organismes publics ou aux règlements, politiques et directives;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable de l'observation des règles contractuelles de la Commission scolaire.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE le président du conseil des commissaires, monsieur Gaétan Gilbert, soit autorisé à signer une nouvelle déclaration du dirigeant de l'organisme 2017-2018 et la transmettre au Conseil du trésor conformément à la Directive.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION

Portraits personnalisés des
activités contractuelles
2016-2017.

Monsieur Alain Guillemette, directeur général adjoint et directeur, Service des ressources financières et informatiques présente le *Portrait personnalisé des activités contractuelles 2016-2017* préparé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

CC-156-17-18

Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que chaque commission scolaire doit établir un Plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59 de la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique, le premier Plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire prend effet le 1er juillet 2018 et que le ministre peut déterminer des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration et l'adoption de ce premier plan d'engagement;

CONSIDÉRANT que selon la Loi sur l'instruction publique et la loi modifiant la Loi sur l'instruction publique précitées, le Plan d'engagement vers la réussite doit être déposé au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avant de prendre effet;

CONSIDÉRANT la démarche d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire à laquelle ont participé les établissements, les services, le personnel, les directions, les parents et les élèves de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi sur l'instruction publique ont été effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sylvie Hébert,

D'adopter le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

DE mandater la directrice générale pour acheminer le Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022 de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, ainsi que la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Adoptée à la majorité

INFORMATION

Élections scolaires -
Établissement des secteurs
de votation.

Monsieur Gaétan Gilbert, président, indique qu'en raison du projet de loi n° 185, *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance*, ce point sera reporté, si nécessaire, lors d'une séance ultérieure.

CC-157-17-18

Projet des règles
budgétaires - Récupération
des surplus générés par le
transport scolaire.

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a introduit une disposition visant à récupérer les surplus générés par une gestion optimale du transport scolaire dans le projet de règles budgétaires 2018-2019;

CONSIDÉRANT que, pour la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, le MEES financera le transport scolaire pour 2018-2019 à hauteur de 51,6 % et que le 48,4 % restant provient de la taxe scolaire perçue par la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le fait de récupérer l'entièreté des surplus est synonyme de récupérer des revenus de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que les surplus générés par une gestion optimale des circuits de transport scolaire sont essentiellement réinvestis en services directs aux élèves;

CONSIDÉRANT que cette mesure de récupération va à l'encontre des recommandations du Vérificateur général et des principes de bonne gestion;

CONSIDÉRANT que plusieurs commissions scolaires sont en déficit au niveau du budget du transport scolaire.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

DE demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, de retirer cette disposition du projet de règles budgétaires 2018-2019 et de laisser aux commissions scolaires l'usage de ces surplus, tel que le prévoit la règle actuelle;

DE transmettre copie de la présente résolution à toutes les commissions scolaires du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CC-157A-17-18

Réaménagement de locaux de classe – École Sainte-Lucie

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des locaux pour permettre d'accueillir une classe de maternelle 4 ans à l'école Sainte-Lucie prévu dans le cadre du budget d'immobilisation 2018-2019;

CONSIDÉRANT que le montant de la soumission conforme est de 109 000,00 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT que tout octroi de contrat de 100 000 \$ et plus doit faire l'objet d'une autorisation du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de conformité émise par Trame – Architecture et Paysage, suite à l'appel d'offres.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

D'OCTROYER le contrat de réaménagement des locaux de classe à l'école Sainte-Lucie, à Construction Filiatrault, pour la somme de 109 000 \$, avant taxes;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer ce contrat;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat.

INFORMATION

Relations avec la communauté.

Suivi – Projet de résidences étudiantes

Monsieur Gaétan Gilbert, président, informe le conseil de la tenue d'une conférence de presse le 28 mai dernier au sujet du projet de résidences étudiantes.

INFORMATION

Questions diverses.

Calendrier des séances - juin, juillet, août 2018

Considérant l'heure tardive, ce point sera traité lors de la prochaine séance.

CC-158-17-18

Ajournement de la séance.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

Et la séance est levée à 22 h 15.



Gaétan Gilbert
Président



Nathalie Legault
Secrétaire générale

